Présentation du nouveau plan de stationnement

Réunion publique du 09 novembre 2017

Bagneux

La situation actuelle

Chacun constate aujourd'hui des difficultés pour se garer à proximité des commerces et de son domicile

Diagnostic réalisé premier semestre 2015 par un bureau d'étude spécialisé

Stationnement sur voirie principalement mobilisé par les résidents en zone mixte

Sous occupation de l'offre privée (disponibilités importantes chez les bailleurs)

Un niveau de gestion insuffisant :

- Stationnement sur le trottoir récurrent lorsque le marquage n'est pas présent
- Faible efficacité de la réglementation en zone à disque entraînant des difficultés d'accès aux commerces

Conflits d'usages entre rabattants et résidents aux abords de la gare RER de Bagneux

Généralisation du stationnement payant autour de la Ville de Bagneux avec des effets de bord et de report depuis les communes limitrophes

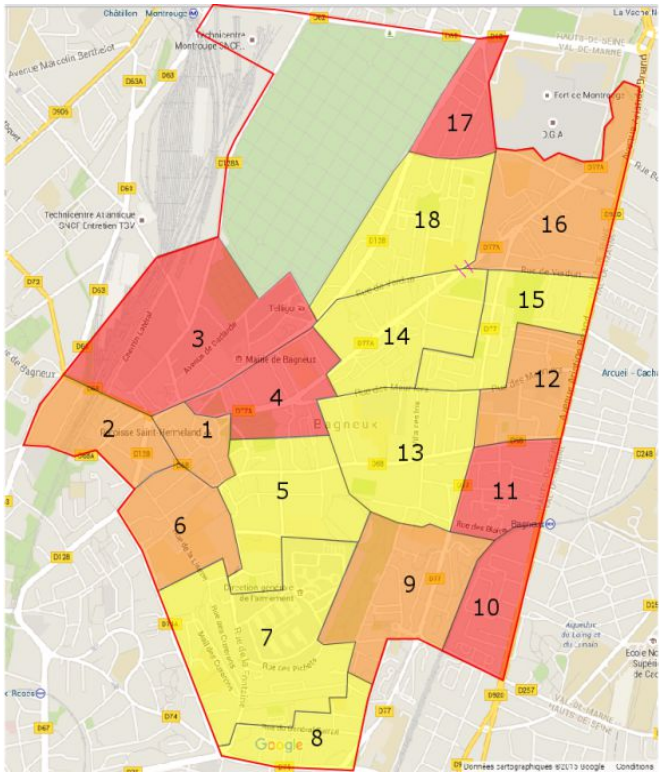

Niveau de contrainte sur le stationnement en journée

Pourquoi un stationnement réglementé ?

Sans réglementation, on ne pourrait pas améliorer la situation actuelle, qui empirerait alors encore dans les années à venir

Amélioration de la desserte en transports en commun :

- Métro Ligne 4 : 2020
- Métro ligne 15 : 2024

} **Augmentation du risque de rabattement**

Développement urbain et augmentation de la population :

- Développement de programmes de bureaux
- Requalification des quartiers Pierre Plate et Mathurins
- Renforcement de l'offre commerciale

} **Plus forte mixité des usages de stationnement générant de nouveaux conflits**

Offre de stationnement encore plus faible pour les résidents

Moins de rotation pour les commerces

Les améliorations attendues

La mise en place d'un stationnement payant permet une plus grande équité et un meilleur service auprès des usagers

- Chasser les voitures ventouses et les véhicules en attente de réparation
- Protéger les quartiers des débordements des communes voisines et du rabattement sur les Transports en Commun (RER puis métro 4 et 15)
- Améliorer l'accès aux commerces grâce à une meilleure rotation des véhicules
- Favoriser le stationnement des résidents balnéolais

Décongestionnement des quartiers

Amélioration du cadre de vie en diminuant la place de la voiture sur l'espace public

Présentation du plan de stationnement

Suite à la réunion publique du 06 octobre 2016, 3 tours de négociations ont été nécessaires pour obtenir des tarifs et des services répondant au mieux aux attentes des balnéolais

- **Baisse du tarif résidentiel à 15€/ mois** pour le 1er véhicule (150€/an)

et à 20€/mois pour le second (200€/an)

- **Possibilité pour les commerçants de bénéficier du tarif résidentiel**

(1 abonnement / commerce)

- **Mise en place de 15 mn gratuites en zone rouge (centre ville et RD920)**

pour permettre l'achat de proximité

- **Utilisation d'un véhicule LAPI** dans le cadre d'un pré contrôle

- **Création d'une maison du stationnement**

- **Campagne de « faux » FPS le premier mois** pour sensibiliser les usagers

	Avant Négociation	Après Négociation
Tarif résident 1er véhicule	25 €	15 €
Tarif résident 2ème véhicule	30 €	20 €
Tarif commerçant	non	15 €
Gratuité sur zone rouge	non	15 mn
Véhicule LAPI	non	oui
Local d'accueil	oui	Amélioré en Maison du Stationnement
Campagne de Faux FPS	non	oui

Présentation du plan de stationnement à terme (2023)

Zone Rouge – zone commerçante - limitée à 2h de stationnement

15mn gratuites
1€ = 1h
3€ = 2h

Favoriser la rotation des véhicules et l'achat de courte durée

Zone verte – zone résidentielle – limitée à 10 h (y compris parking Guimier)

Abonnement résidentiel : 15€/mois (150€/an)
Abonnement résidentiel pour le second véhicule : 20€/mois (200€/an)
Abonnement commerçant : 15€/mois (150€/an) limité à 1/commerce
Abonnement tout public : 35€/mois (350€/an)
1€ = 1 h
5€ = 10h

Optimiser le stationnement des résidents et supprimer les véhicules ventouses

Parkings – Léo Ferré et Paul Langevin

Ouvert 24h/24h avec vidéosurveillance
Abonnement résidentiel : 35€/mois (350€/an)
Abonnement tout public: 45€/mois (450€/an)
45 mn gratuites pour les dimanches matin
1€ = 1h
10€ = 12h

Offrir un stationnement sécurisé couvert

Présentation du plan de stationnement

1er février 2018

Le délégataire

La gestion du stationnement payant exige des compétences techniques et technologiques pour offrir un service de qualité aux usagers

Au terme de la procédure, la ville a choisi de retenir l'offre proposée par la société Urbis Park car elle répondait le mieux aux attentes de la ville en terme financier et organisationnel

Dans le cadre de cette délégation :

- **le délégataire se rémunère par les recettes issues du stationnement**,

- **la ville à fait le choix de participer aux investissements initiaux** garantissant ainsi la tarification et les services attendus par les balnéolais.
Elle récupère les produits de son investissement sur les 6 ans du contrat grâce au versement d'une redevance fixe annuelle.
Avec la dépénalisation **l'ensemble des recettes issues des Forfaits Post Stationnement sont versées à la ville** et doivent obligatoirement être investie dans des projets visant à améliorer la mobilité, les déplacements.